

TABLEAU 1									
	Allemagne	Espagne	Etats-Unis	France	Italie	JAPON	PAYS BAS	ROYAUME UNI	SUEDE
Age moyen de sortie du marché du travail en 2007									
hommes	62,6	61,8		59,5	61,0	69,5	64,2	63,6	64,2
femmes	61,5	62,4		59,4	59,8	66,5	63,6	61,7	63,6
Taux d'emploi des 55-64 ans en 2008									
	53,8%	45,6%	62,1%	38,2%	34,4%	66,3%	50,7%	58,2%	70,3%
Age légal avant réforme									
Age minimum	63 ans avec 35 années d'assurance. Pas de condition d'âge si 45 ans de contribution	65 ans et 4700 jours de contribution (12,9 années)	62 ans	60 ans	60 ans (h) 55 ans (f) sans condition d'âge si 35 ans de contribution	60 ans	63 ans si 40 ans de contribution à fonds de pension sinon 65 ans	65 ans (h) 60 ans (f)	60 ans
Pension complète	65 ans	65 ans et 35 années de contribution	65 ans et 35 années de contribution	65 ans ou à partir de 60 ans si 37,5 ans de contribution	pas de notion de pension complète	60 ans	65 ans	Age minimum +44 ans (h) et 39 ans (f) (h) et 39 ans (f) de contribution	65 ans
Situation en 2008									
Age minimum	63 ans avec 35 années d'assurance Pas de condition d'âge si 45 années de contribution	65 ans et 4777 jours de contribution (13,1 années)	62 ans	60 ans	58 ans et 35 ans de contribution	60 ans	63 ans si 40 ans de contribution à un fonds de pension sinon 65 ans	65 ans (h) 60 ans(f)	61 ans
Pension complète	65 ans	65 ans et 35 années de contribution	66 ans et 35 années de contribution	65 ans ou à partir de 60 ans si 40,25 ans de contribution	pas de notion de pension complète	63 ans (h) 61 ans (f)	65 ans	Age minimum +44 ans (h) et 39 ans (f) de contribution	pas de notion de pension complète
Réforme à terme									
Age minimum	En 2012, 63 ans avec 35 années d'assurance Pas de condition d'âge si 45 années de contribution	65 ans et 5475 jours de contribution (15 années)	60 ans	60 ans	minimum 61 ans et 36 aans de contribution (ou 62 et 35, 63 et 34,64 et 33...) en 2013	60 ans	en discussion	68 ans pour tous	61 ans
Pension complète	67 ans (65 ans pour 45 années de contribution)	65 ans et 35 années de contribution	67 ans et 35 ans de contribution pour la génération 1960	65 ans ou à partir de 60 ans si 41 ans de contribution en 2012	pas de notion de pension complète	65 ans (h.en 2013, f.en 2018)	67 ans	Age minimum +30 ans de contribution	pas de notion de pension complète

TABLEAU 1 (suite)									
	Allemagne	Espagne	Etats-Unis	France	Italie	JAPON	PAYS BAS	ROYAUME UNI	SUEDE
Modalité de retard de l'âge de départ ou d'augmentation de la durée de contribution									
	Relèvement de 65 ans à 67 ans entre 2011 et 2029, par paliers d'un mois par an (entre 65 et 66 ans) et par paliers de deux mois (entre 66 ans et 67 ans)	Relèvement de la durée minimale de cotisation de 77 jours tous les 6 mois à partir du 2ème semestre de 2008 et jusqu'en 2013 pour atteindre 5475 jours (soit 15 ans) de durée de contribution minimale	Passage de 65 à 66 ans de l'âge de la pension complète à partir de la génération 1938 jusqu'à 1943 par paliers de 2 mois par génération puis passage de 66 à 67 ans à partir de la génération 1955 jusqu'à la génération 1960 au même rythme	Relèvement de 37,5 ans à 40 ans entre 1994 et 2008 Relèvement de 40 à 41 ans de contribution à raison d'un trimestre par an entre 2009 et 2012	2007 : min.57 ANS et 35 ans de contribution (ou à 60 ans avec moins de 35 ans de contribution) Janvier 2008 : min.58 ans et 35 ans de contribution ou 59 et 34... jusqu'à janvier 2013 : min 61 ans et 36 ans de contribution (ou 62 et 35 ans....)	Relèvement d'un an tous les trois ans de l'âge de la retraite depuis 2001(h) et depuis 2006 (f)	Les modalités exactes de retard de l'âge sont en discussion et feront l'objet d'une décision lors du second semestre 2009 Le gouvernement propose une augmentation de l'âge entre 2014 et 2037 par paliers de 1 mois par ans	Transition de 60 à 65 ans de 2010 à 2020 pour les femmes Augmentation de l'âge d'ouverture des droits entre 2021 et 2046 pour atteindre 68 ans; en contrepartie passage de 44 à 30 ans de contribution pour obtenir une pension complète (2010)	Pas de modalités particulières
Incitation à la prolongation d'activité									
	Décote de 3,6% par année non travaillée en cas de départ anticipé	Surcote de 2% par an au-delà de 40 ans de cotisation	Décote de 30% pour un départ à 62 ans Surcote de 24% pour un départ à 70 ans et de 8% par an de 70 à 72 ans pour la génération 1960 atteignant 62 ans en 2022	Décote de 1,75% du taux de liquidation pour tout trimestre manquant pour un départ avant 65 ans, surcote de 1,25% par trimestre pour une prolongation d'activité au-delà des conditions de la pension complète	La pension est proportionnelle aux droits accumulés selon un coefficient qui augmente avec l'âge de départ : 4,72% à 57 ans et 6,14% à 65 ans jusqu'en 2009 (respectivement 4,42% et 5,62% à partir de 2010	Décote de 30% pour un départ à 60 ans Surcote de 42% pour un départ à 70 ans	Décote de 2 par année non-résidence au Pays-Bas	Surcote de 10,4% par an au-delà de 65 ans	La pension est proportionnelle aux droits accumulés selon un coefficient qui augmente avec l'âge de départ et dépend de la génération 5,55% à 61 ans et 7,8% à 70 ans pour la génération 1940

Belgique : l'âge de la pension complète est de 65 ans avec une possibilité de départ dès 60 ans moyennant une décote de 5% par année d'anticipation

Canada : l'âge de la pension complète est de 65 ans avec une possibilité de départ dès 60 ans moyennant une décote de 0,5% par mois d'anticipation entre 60 et 65 ans (+0,5% par mois de report entre 65 et 70 ans)

Données OCDE, EUROSTAT, DGTPE et COR

Source : la lettre du Conseil d'orientation des retraites, n°3, juin 20069